



PTO: 250 rpm 250 rpm

10 - 203		A2		1-2							
	Kg/Ha				Kg/min						
	Km/h										
	8	10	12	14		+/- °	+/- cm				
1,0	7	6	5	4	1	0	0				
1,5	17	13	11	9	2,2	0	0				
2,0	27	21	18	15	3,6	0	0				
2,5	35	28	23	20	4,7	0	0				
3,0	44	35	29	25	5,9	0	0				
3,5	52	42	35	30	7	0	0				
4,0	63	51	42	36	8,5	0	0				
4,5	68	54	45	39	9,1	0	0				
5,0	76	61	51	43	10,2	0	0				
5,5	83	66	55	47	11,1	0	0				
6,0	97	78	65	55	13	0	0				
	D-indicator										
	<table border="1"> <tr> <td>< 2 mm</td> <td>2 - 3,3 mm</td> <td>3,3 - 4,75 mm</td> <td>> 4,75 mm</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> <td>D</td> </tr> </table>							< 2 mm	2 - 3,3 mm	3,3 - 4,75 mm	> 4,75 mm
< 2 mm	2 - 3,3 mm	3,3 - 4,75 mm	> 4,75 mm								
A	B	C	D								
Kg	%				Kg/L	Kg	L/min				
1,6	-	100	-	-	0,84	2,5	12,2				

Conditions générales
 Les valeurs de réglages et des micro-granditurs sont données à titre indicatif.
 En effet, le comportement des grands-amblimacs est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

METAREX® DUO - AMM n° 2190173 - Phosphate ferrique IPmax 16,2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg.- Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102.Tenir hors de portée des enfants. P262.Eviter tout contact avec la peau. P270.Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273.Eviter le rejet dans l'environnement. P280.Porter des gants de protection. P391.Recueillir le produit répandu. P301+P310.En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. P501.Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1.Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe6.Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. EUH401.Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bonnel - CS10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **JANVIER 2020.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr - Résultats affichés en comparaison à METAREX INO.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.